

**Monsieur le Préfet**

Préfecture du Gard  
2 Rue Guillemette  
30000 Nîmes

Castillon-du-Gard, le 26 janvier 2017

**OBJET** : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

**Installation soumise à Enregistrement**

Demande d'enregistrement pour une installation de préparation et conditionnement de vins –  
Rubrique 2251

Monsieur le Préfet,

En application des articles L.511 à L.517 du Code de l'environnement et aux textes subséquents relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné Monsieur André BOURG, agissant en qualité de Directeur d'usine pour la société SA COMPAGNIE RHODANIENNE sollicite l'examen d'une demande d'enregistrement relatif à **une installation de préparation et conditionnement de vins** située sur la commune de Castillon-du-Gard (30).

Ces installations comprennent un bâtiment existant qui abrite trois lignes d'embouteillage, une ligne BIB et des cuves représentant une capacité totale de 20200 hl. Cette demande de régularisation administrative ne nécessite pas de dossier de permis de construire.

A cet effet, vous trouverez joints à la présente lettre 6 exemplaires du dossier de demande d'enregistrement, comportant conformément aux articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du Livre V du Code de l'Environnement : les renseignements administratifs concernant la personne physique ou morale exploitante, le classement des installations vis-à-vis de la nomenclature des Installations Classées, le descriptif des installations et des activités, la compatibilité du projet avec l'affectation des sols, la justification du respect des prescriptions applicables et les plans.

Cette activité est classée à Enregistrement, vis-à-vis de la rubrique de la nomenclature des ICPE :

- o n°2251 : **Installation de préparation et conditionnement de vins**. Capacité de production supérieure à 20 000 hl.

Cette demande d'autorisation d'exploiter s'accompagne des plans réglementaires à savoir un plan d'ensemble au 1/2500ème avec un rayon de 100 m et un plan au 1/500ème avec un rayon de 35 m en lieu et place du plan réglementaire au 1/200ème pour lequel nous demandons une dérogation de l'échelle du plan permettant de disposer d'un format assurant une meilleure lisibilité.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

M. BOURG André  
Directeur d'usine  
SA COMPAGNIE RHODANIENNE

